

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE BELLECHASSE  
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

**Séance ordinaire du 5 mars 2019**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 5 mars 2019 à 19 h 30 à la salle de délibérations du conseil au 208, 2<sup>e</sup> Avenue, Lac-Etchemin.

**Sont présents :**

**Madame la conseillère :** Judith Leblond

**Messieurs les conseillers :** Guyda Deblois  
Patrick Lachance  
Sébastien Ouellet  
Yannick Dion

**Est absente :**

**Madame la conseillère :** Marie-Pierre Lamontagne

**Formant quorum sous la présidence du maire, M. Camil Turmel.**

**Est également présent :**

Le directeur général/secrétaire-trésorier, Laurent Rheault, M.A.P., OMA.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 février 2019.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
  - 4.1 Réalisation complète de l'objet des règlements d'emprunt numéros 167-2016 et 171-2017 (annulation de plusieurs soldes résiduaux dans une même résolution).
  - 4.2 Acceptation de représentation municipale au conseil d'administration de l'OBNL « Les Résidences Le Tremplin ».
  - 4.3 Dépôt du projet de règlement numéro 190-2019 amendant le règlement 165-2016 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Lac-Etchemin.
  - 4.4 Avis de motion - Règlement numéro 190-2019 amendant le règlement 165-2016 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Lac-Etchemin.
  - 4.5 Positionnement du Conseil au regard du dossier d'une potentielle relocalisation du terrain de balle municipal.
  - 4.6 Appui de la Municipalité de Lac-Etchemin aux projets soumis dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2019-2020 de la MRC Les Etchemins.
  - 4.7 Adjudication du contrat pour les services de graphisme et d'impression du bulletin municipal l'Info du Lac pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020.

**5. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

- 5.1 Confirmation du dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable des trois (3) réseaux municipaux pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.
- 5.2 Attestation que les compensations distribuées à la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'entretien courant et préventif des routes locales ont été utilisées conformément aux objectifs du "Programme d'aide à la voirie locale - Volet entretien du réseau local (ERL)".
- 5.3 Confirmation du dépôt du rapport de l'année 3 (2018) "Plan de mise en œuvre et les indicateurs de performance du service de la sécurité incendie Lac-Etchemin/Saint-Luc" - Deuxième schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC des Etchemins.
- 5.4 Confirmation - Dépôt du rapport « Statistiques des appels » 2017-2018 du service de la sécurité incendie de la Municipalité de Lac-Etchemin/St-Luc.
- 5.5 Autorisation d'approprier, à même l'excédent accumulé non affecté de la municipalité, une somme de 14 693 \$ au fonds général de l'année 2019 pour la réparation d'une déneigeuse.

**6. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**

- 6.1 Autorisation d'un représentant pour le dépôt d'une demande d'aide financière au Plan de relance économique de la MRC les Etchemins (2<sup>e</sup> appel de projets - mars 2019) concernant l'aérodrome de Lac-Etchemin.

**7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

- 7.1 Actualisation de la "Politique de tarification secteur loisir et culture".
- 7.2 Confirmation et acceptation - Engagement du responsable du camp de jour - Été 2019.
- 7.3 Adjudication du mandat d'ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux de la mise à niveau des infrastructures d'éclairage des terrains sportifs de la 1<sup>re</sup> Avenue.

**8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

- 8.1 Motion de félicitations - Mme Anne Gagné.
- 8.2 Motion de félicitations - M. Olivier Nadeau.

- 9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin.

- 10. Lecture de la correspondance.

- 11. Affaires nouvelles :

- 11.1 Souscriptions diverses :

- a) Participation au souper-bénéfice de l'Éco-Parc des Etchemins le 28 mars 2019 au Centre des arts et de la culture.
- b) Demande de commandite de l'Association des familles Morissette pour le « Rassemblement 2019 » au Manoir Lac-Etchemin.
- c) Demande de commandite du « Concours entrepreneurial Face aux Dragons » qui aura lieu le 10 avril 2019.
- d) Demande de commandite du Club d'Excellence snowboard Mont-Original.

- 11.2

12. Période d'intervention des membres du conseil.

13. Période de questions des citoyens.

14. Levée de la séance.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h 30, M. le maire Camil Turmel ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

« Dans un contexte de respect et de transparence nous allons assurer la saine gestion de la Municipalité de Lac-Etchemin et ce notamment à travers la présente séance ».

038-03-2019

2.

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

***Adoptée à l'unanimité.***

039-03-2019

3.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2019**

---

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2019 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général/secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :**

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2019, tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

***Adoptée à l'unanimité.***

4.

**DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**

040-03-2019

4.1

**RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 167-2016 ET 171-2017 (ANNULATION DE PLUSIEURS SOLDES RÉSIDUAIRES DANS UNE MÊME RÉOLUTION)**

---

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

Attendu qu'une partie de ces règlements a été financés de façon permanente;

Attendu qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

Attendu qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

***Adoptée à l'unanimité.***

041-03-2019  
4.2

**ACCEPTATION DE REPRÉSENTATION MUNICIPALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OBNL « LES RÉSIDENCES LE TREMPLIN »**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal mandate Mme la conseillère Judith Leblond pour occuper un poste d'administrateur au sein de l'organisme « Les Résidences Le Tremplin », ceci à titre de représentante de la Municipalité de Lac-Etchemin.

***Adoptée à l'unanimité.***

4.3

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 190-2019 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 165-2016 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

---

Il est, par la présente, déposé par M. le conseiller, Sébastien Ouellet, le projet du

règlement numéro 190-2019 amendant le règlement numéro 165-2016 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Lac-Etchemin.

4.4

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 190-2019 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 165-2016 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

---

**AVIS DE MOTION**

Je, soussignée, Judith Leblond, conseillère, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, un règlement amendant le règlement numéro 165-2016 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Lac-Etchemin.

---

Judith Leblond, conseillère

042-03-2019  
4.5

**POSITIONNEMENT DU CONSEIL AU REGARD DU DOSSIER D'UNE POTENTIELLE RELOCALISATION DU TERRAIN DE BALLE MUNICIPAL**

Considérant le taux d'utilisation du terrain de balle;

Considérant que l'aménagement d'un nouveau terrain n'est pas une garantie concernant son taux d'utilisation;

Considérant l'investissement requis pour l'aménagement d'un terrain de balle à l'arrière de l'aréna;

Considérant les avis partagés des quelques 80 citoyennes et citoyens ayant participé à la consultation publique tenue le lundi 11 février 2019;

Considérant les besoins actuels au regard du développement de l'Éco-Parc;

Considérant les besoins des autres utilisateurs du terrain de balle;

Considérant les incertitudes concernant les possibles subventions pour l'aménagement d'un nouveau terrain de balle;

Considérant la possibilité d'aménager un parc intergénérationnel à l'arrière de l'aréna, et ce, de façon progressive au cours des prochaines années;

Considérant que l'option de déplacer le terrain de balle molle à l'arrière de l'aréna fait l'objet de plusieurs spéculations depuis plus d'une décennie;

Considérant la subvention de 116 000 \$ obtenue du gouvernement du Québec pour notamment, la mise à niveau de certains équipements sportifs se situant sur la 1<sup>re</sup> Avenue, et ce, incluant le terrain de balle;

Considérant la préoccupation des membres du conseil pour maintenir le niveau d'endettement de la municipalité en fonction de la capacité de payer des contribuables;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :**

QUE le projet d'aménagement d'un nouveau terrain de balle soit abandonné et que les mises à niveau prévues au terrain actuel soient réalisées selon les échéanciers et les budgets prévus.

Le maire fait appel au vote sur cette résolution.

Votent en faveur :

Madame la conseillère Judith Leblond, messieurs les conseillers Yannick Dion, Guyda Deblois et Sébastien Ouellet.

Vote contre :

Monsieur le conseiller Patrick Lachance.

***Adoptée à la majorité.***

043-03-2019  
4.6

**APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN AUX PROJETS SOUMIS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE 2019-2020 DE LA MRC LES ETCHEMINS**

---

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin appuie les projets suivants :

- Stabilisation de la promenade du Moulin La Lorraine.
- Palapas (zone aquatique) de l'Éco-Parc des Etchemins.
- Remise à neuf du vestiaire pour hommes et réfection de la chambre froide du Club de Golf coopératif Lac-Etchemin.
- Changement des réservoirs à essence et au diesel de Mont-Orignal, coopérative de solidarité.
- Bâtiment multifonctionnel de Production du plateau, coopérative de solidarité.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte de présenter ces projets au Comité technique de la ruralité dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2019-2020;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin demande à la MRC Les Etchemins de réserver à même l'enveloppe budgétaire de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2019-2020 :

- Un montant de 2 631 \$ pour effectuer les travaux nécessaires à la réalisation du projet « Stabilisation de la promenade » du Moulin La Lorraine.
- Un montant de 3 980 \$ pour effectuer les travaux nécessaires à la réalisation du projet « Palapas (zone aquatique) » de l'Éco-Parc des Etchemins.
- Un montant de 6 121 \$ pour effectuer les travaux nécessaires à la réalisation du projet « Remise à neuf du vestiaire pour hommes et réfection de la chambre froide » du Club de Golf coopératif Lac-Etchemin.
- Un montant de 7 370 \$ pour effectuer les travaux nécessaires à la réalisation du projet « Changement des réservoirs à essence et au diesel » de Mont-Orignal, coopérative de solidarité.
- Un montant de 4 898 \$ pour effectuer les travaux nécessaires à la réalisation du projet « Bâtiment multifonctionnel » de Production du plateau, coopérative de solidarité.

QUE M. Laurent Rheault, directeur général et secrétaire-trésorier, soit la personne autorisée pour la signature des documents en lien avec les demandes transmises à la MRC Les Etchemins.

***Adoptée à l'unanimité.***

044-03-2019

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES SERVICES DE GRAPHISME ET**

**D'IMPRESSION DU BULLETIN MUNICIPAL L'INFO DU LAC POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2019 AU 31 MARS 2020**

---

Considérant que le contrat pour les services de graphisme et d'impression du bulletin municipal l'Info du Lac viendra bientôt à échéance soit le 31 mars 2019;

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin est satisfaite des services de graphisme et d'impression du bulletin municipal fournis par Daniel Gagnon, courtier en imprimerie;

Considérant que la municipalité a demandé au soumissionnaire actuel une proposition pour le service de graphisme et d'impression de 2 282 copies (comparativement à 2 237 copies antérieurement) pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 à raison de cinq (5) parutions régulières et d'une (1) parution pour la programmation des loisirs;

Considérant que Daniel Gagnon, courtier en imprimerie a déposé dans son offre une augmentation de base de 40 \$ pour chacune des publications pour le nombre de copies supplémentaires et de 2% à 2,1% des tarifs en vigueur soit :

Tarification selon le nombre de pages de l'édition	Prix (taxes non incluses)
16 pages	1 490 \$
20 pages	1 765 \$
24 pages	2 055 \$
28 pages	2 350 \$
32 pages	2 560 \$
36 pages	2 775 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :**

QUE le conseil accorde à "Daniel Gagnon, courtier en imprimerie" le contrat pour les services de graphisme et d'impression du bulletin municipal l'Info du Lac pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020, conformément à l'offre reçue de M. Daniel Gagnon en date du 19 février 2019.

***Adoptée à l'unanimité.***

5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

045-03-2019  
5.1

**CONFIRMATION DU DÉPÔT DU BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE DES TROIS (3) RÉSEAUX MUNICIPAUX POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2018**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :**

QUE les membres du Conseil municipal confirment le dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable de ses trois (3) réseaux municipaux pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018;

QUE des exemplaires des bilans seront disponibles au bureau de la municipalité pour consultation ainsi que publiés sur le site internet.

***Adoptée à l'unanimité.***

046-03-2018  
5.2

**ATTESTATION QUE LES COMPENSATIONS DISTRIBUÉES À LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN POUR L'ENTRETIEN COURANT ET PRÉVENTIF DES ROUTES LOCALES ONT ÉTÉ UTILISÉES CONFORMÉMENT AUX OBJECTIFS DU "PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL (ERL)"**

---

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 190 105 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité (protocole d'entente MTQ numéro 15-0482);

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale - Volet entretien du réseau local (ERL) pour un montant total de 745 887 \$ en frais encourus admissibles;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin confirme que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font l'objet d'aucune autre subvention.

***Adoptée à l'unanimité.***

047-03-2019  
5.3

**CONFIRMATION DU DÉPÔT DU RAPPORT DE L'ANNÉE 3 (2018) "PLAN DE MISE EN ŒUVRE ET LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE LAC-ETCHEMIN/SAINT-LUC" - DEUXIÈME SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DES ETCHEMINS**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :**

QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin confirment par la présente résolution, le dépôt du rapport de l'année 3 (2018) concernant le Plan de mise en œuvre et les indicateurs de performance du service de la sécurité incendie Lac-Etchemin/Saint-Luc en lien avec le deuxième Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC des Etchemins.

***Adoptée à l'unanimité.***

048-03-2019  
5.4

**CONFIRMATION DE DÉPÔT DU RAPPORT « STATISTIQUES DES APPELS » 2017-2018 DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN/ST-LUC**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :**

QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin confirment tous avoir reçu une copie du rapport « Statistiques des appels » 2017-2018 du service de la sécurité incendie, préparé par M. Sylvain Poulin, directeur;

QUE par la présente résolution, le Conseil municipal atteste le dépôt dudit rapport.

***Adoptée à l'unanimité.***



049-03-2019  
5.5

**AUTORISATION D'APPROPRIER, À MÊME L'EXCÉDENT ACCUMULÉ NON AFFECTÉ DE LA MUNICIPALITÉ, UNE SOMME DE 14 693 \$ AU FONDS GÉNÉRAL DE L'ANNÉE 2019 POUR LA RÉPARATION D'UNE DÉNEIGEUSE**

---

Considérant qu'un bris majeur est survenu sur la déneigeuse W/Star de la municipalité et que la réparation de celle-ci devait être effectuée rapidement afin d'être en mesure de procéder au déneigement des voies publiques;

Considérant que le règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire adopté le 2 octobre 2018 prévoit les modalités générales du contrôle et du suivi budgétaires lorsque les crédits disponibles sont insuffisants;

Considérant qu'après la procédure de variation budgétaire effectuée, il y a un solde résiduel manquant de 14 693 \$ pour procéder à ladite réparation urgente;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :**

QUE soit appropriée, à même l'excédent accumulé non affecté de la Municipalité de Lac-Etchemin, la somme de 14 693 \$ au fonds général de l'année 2019 pour la réparation d'une déneigeuse de la municipalité.

***Adoptée à l'unanimité.***

6. **DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**

050-03-2019  
6.1

**AUTORISATION D'UN REPRÉSENTANT POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PLAN DE RELANCE ÉCONOMIQUE DE LA MRC LES ETCHEMINS (2<sup>E</sup> APPEL DE PROJETS - MARS 2019) CONCERNANT L'AÉRODROME DE LAC-ETCHEMIN**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal mandate le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault, pour présenter pour et au nom de la Municipalité de Lac-Etchemin, une demande d'aide financière au Plan de relance économique de la MRC Les Etchemins (2<sup>e</sup> appel de projets - mars 2019) concernant des travaux d'aménagement de l'Aérodrome de Lac-Etchemin (phase 3 en vue de la mise en opération);

QUE M. Rheault soit autorisé à signer tous les documents nécessaires pour donner suite à la demande d'aide financière et ceux afférents.

***Adoptée à l'unanimité.***

7. **DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

051-03-2019  
7.1

**ACTUALISATION DE LA "POLITIQUE DE TARIFICATION SECTEUR LOISIR ET CULTURE"**

---

Considérant que la Politique de tarification propose un calendrier pour l'adoption des tarifs afférents aux activités régulières et aux activités estivales de façon distincte;

Considérant que les membres du Service des loisirs, culture et vie communautaire ont analysé les rapports d'activités de la dernière saison;

Considérant que la recommandation tient compte des prévisions de la saison à venir;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal accepte le document présentant la nouvelle tarification des activités estivales du service des loisirs tel que présenté dans la politique et annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

***Adoptée à l'unanimité.***

052-03-2019  
7.2

**CONFIRMATION ET ACCEPTATION - ENGAGEMENT DU RESPONSABLE DU CAMP DE JOUR - ÉTÉ 2019**

---

Considérant que le responsable de l'animation loisirs a procédé par voie de concours afin d'effectuer l'embauche du responsable du camp de jour pour la prochaine saison;

Considérant qu'une seule candidature a été reçue comme responsable du camp de jour;

Considérant que pour donner suite à l'entrevue avec le candidat Pierre-Alexandre Lagrange afin de procéder à son évaluation et à ses capacités en référence au poste, le responsable de l'animation loisirs recommande l'engagement de ce dernier suite audit processus de sélection;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :**

QUE le conseil accepte l'embauche de M. Pierre-Alexandre Lagrange comme responsable du camp de jour pour la saison 2019.

***Adoptée à l'unanimité.***

053-03-2019  
7.3

**ADJUDICATION DU MANDAT D'INGÉNIERIE POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS AINSI QUE POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE LA MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES D'ÉCLAIRAGE DES TERRAINS SPORTIFS DE LA 1<sup>RE</sup> AVENUE**

---

Considérant que la municipalité a fait une demande d'aide gouvernementale dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV pour son projet de mise à niveau des infrastructures sportives de la 1<sup>re</sup> Avenue;

Considérant que suite à la réception de l'autorisation de principe du ministère, la prochaine étape consiste à obtenir l'autorisation finale du ministère visant à confirmer la nature et l'étendue des travaux par rapport à l'autorisation de principe;

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres par invitation auprès de quatre (4) soumissionnaires pour un mandat d'ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux de la mise à niveau des infrastructures d'éclairage des terrains sportifs de la 1<sup>re</sup> Avenue, selon les spécifications du devis;

Considérant que la municipalité a procédé à l'analyse des deux (2) soumissions reçues dans les délais et en toute conformité selon le devis, soit :

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
Cima + (Québec)	10 692,68 \$
Équip Solutions Génie (Saint-Georges)	24 834,60 \$

Considérant que le mandat d'ingénierie est ventilé en deux (2) étapes; premièrement la préparation des plans et devis, d'un estimé des coûts détaillés du projet ainsi que la préparation technique du devis d'appel d'offres, et deuxièmement, la surveillance des travaux ainsi que l'attestation de conformité des travaux;

Considérant que la réalisation des travaux soit la 2<sup>e</sup> étape du mandat est conditionnelle à l'obtention de l'autorisation finale du ministère dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV;

Considérant que, suite aux offres déposées, le directeur des loisirs, culture et vie communautaire a étudié attentivement les offres reçues et recommande l'adjudication du mandat à la firme "Cima +" pour un montant forfaitaire de 10 692,68 \$ (taxes incluses) selon les spécifications du devis;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET  
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal confie à la firme "Cima +" l'adjudication du mandat d'ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux de la mise à niveau des infrastructures d'éclairage des terrains sportifs de la 1<sup>re</sup> Avenue pour un montant 10 692,68 \$ (taxes incluses) et ce en référence aux montants déposés.

***Adoptée à l'unanimité.***

8. **DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

8.1 **MOTION DE FÉLICITATIONS - MME ANNE GAGNÉ**

---

Monsieur le conseiller, Yannick Dion, présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de Mme Anne Gagné qui a remporté une médaille d'or en snowboard cross aux Jeux du Canada présentés à Red Deer, en Alberta.

L'athlète a remporté toutes ses courses, des qualifications à la grande finale atteignant ainsi son ultime objectif des jeux.

Les 12 et 13 février derniers, elle a participé à la Coupe NORAM de snowboard cross présentée au Mont-Orignal de Lac-Etchemin et repartie avec une médaille de bronze.

Elle est une fière représentante de son sport et du même coup de notre région.

---

Camil Turmel  
Maire

---

Laurent Rheault, M.A.P., OMA  
Directeur général/secrétaire-trésorier

8.2 **MOTION DE FÉLICITATIONS - M. OLIVIER NADEAU**

---

Monsieur le conseiller, Patrick Lachance, présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de M. Olivier Nadeau, membre de l'équipe du Québec au hockey masculin aux Jeux du Canada, présentés à Red Deer, en Alberta. Le Québec a remporté la médaille d'or, une première conquête depuis 32 ans.

Olivier a contribué au succès de son équipe avec une fiche de 5 buts et 6 passes, dont 2 mentions d'aide lors de la finale.

Il est un fier représentant de son sport et du même coup de notre région.

---

Camil Turmel  
Maire

---

Laurent Rheault, M.A.P., OMA  
Directeur général/secrétaire-trésorier

054-03-2019  
9.

---

**APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS DIRECTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et des déboursés directs pour février 2019 pour la somme de 524 264,21 \$, le tout tel que détaillé comme suit : achats impayés : 414 004,01 \$ et déboursés directs : 110 260,20 \$" et identifié "Rapport des impayés et des déboursés directs" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrit.

---

Laurent Rheault, M.A.P., OMA  
Directeur général/secrétaire-trésorier

***Adoptée à l'unanimité.***

10. **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

---

**15 février 2019**

Lettre de remerciements de la part du maire de la Municipalité de Saint-Prospier, M. Richard Couët, pour l'appui du service incendie de la municipalité lors de l'incendie de leur aréna/centre culturel le 12 février dernier. « *Ce fut une magnifique démonstration de solidarité et d'entraide qui règne entre nos deux municipalités* ».

---

11. **AFFAIRES NOUVELLES :**

11.1 **SOUSCRIPTION(S) DIVERSE(S) :**

055-03-2019  
11.1-a)

---

**PARTICIPATION AU SOUPER-BÉNÉFICE DE L'ÉCO-PARC DES ETCHEMINS LE 28 MARS 2019 AU CENTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE**

---

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND  
ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin procède à l'achat de 3 billets au coût unitaire de 50 \$ par personne pour participer au souper-bénéfice de l'Éco-Parc des Etchemins qui se tiendra le 28 mars 2019 au Centre des arts et de la culture.

***Adoptée à l'unanimité.***

056-03-2019  
11.1-b)

**DEMANDE DE COMMANDITE DE L'ASSOCIATION DES FAMILLES  
MORISSETTE POUR LE « RASSEMBLEMENT 2019 » AU MANOIR LAC-  
ETCHEMIN**

---

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET  
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse un montant de 75 \$ à titre de commandite pour la tenue du « Rassemblement 2019 » de l'Association des familles Morissette au Manoir Lac-Etchemin les 18 et 19 mai 2019.

***Adoptée à l'unanimité.***

057-03-2019  
11.1-c)

**DEMANDE DE COMMANDITE DU CONCOURS ENTREPRENEURIAL FACE  
AUX DRAGONS**

---

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND  
ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse un montant de 100 \$ à titre de commandite pour la tenue du « Concours entrepreneurial Face aux Dragons » qui aura lieu le 10 avril 2019.

***Adoptée à l'unanimité.***

058-03-2019  
11.1-d)

**DEMANDE DE COMMANDITE DU CLUB D'EXCELLENCE SNOWBOARD  
MONT-ORIGNAL**

---

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND  
ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse un montant de 100 \$ à titre de commandite pour la tenue du « X Moose race » qui aura lieu les 9 et 10 mars 2019.

***Adoptée à l'unanimité.***

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire, à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de leurs principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter ses commentaires sur certains sujets, selon sa convenance.

Pour terminer ce point, à son tour M. Camil Turmel, maire, commente en ce sens pour le bénéfice des gens présents dans la salle.

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 20, l'ordre du jour étant épuisé, Mme la conseillère Judith Leblond propose que la présente séance soit levée.

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL/  
SECÉTAIRE-TRÉSORIER